Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 29 (1937)

Heft: 3

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

29me année | Mars 1937 | No 3

A propos du problème de l'intérêt.

Par *Max Weber.*

Il y a longtemps que nous désirions faire dans la « Revue syndicale suisse » une étude un peu approfondie du problème de l'intérêt. Le moment nous paraît particulièrement opportun pour le faire, car on constate actuellement un changement considérable dans la tendance en matière d'intérêt et, de ce fait, il semble qu'on ait aujourd'hui de meilleures chances que par le passé pour essayer d'agir sur les développements futurs de cette tendance.

Le problème de l'intérêt présente un aspect économique et un aspect social qui, l'un et l'autre, ont des répercussions sur la collectivité. Côté économique, c'est tout d'abord le problème de la formation de l'intérêt et de la détermination de son taux, qui sont les résultantes de circonstances économiques déterminées, puis la question des répercussions de l'intérêt sur la situation économique en général et, en particulier, sur la formation de nouveaux capitaux et, enfin, le problème de l'action qu'il est possible d'exercer sur l'intérêt.

Côté social, les questions qui se posent sont de savoir qui doit payer l'intérêt, en d'autres termes sur qui, en dernière analyse, pèse la charge de l'intérêt et à qui profite l'intérêt. Nous touchons donc ici à un problème de répartition du revenu national. Enfin, il se pose encore un problème d'ordre moral, celui de la légitimité de l'intérêt, qui est d'ailleurs étroitement lié au problème de la répartition.

Tous ces problèmes ont fait l'objet de nombreuses théories, dont les plus importantes sont analysées dans un autre article du présent fascicule de la « Revue syndicale ».

La première question qui semble se poser est celle de la

formation de l'intérêt.

L'intérêt peut être défini l'indemnité payée pour l'abandon, pendant un temps déterminé, de la jouissance de biens économiques.